

Présentation du dispositif ULIS

- ulis -



Publication date: lundi 9 juillet 2012

Description:

Son fonctionnement institutionnel...

Copyright © College public Le Noyer Marchand ROMILLY SUR SEINE -

Tous droits réservés

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE :

a) Fonctionnement institutionnel :

L'ULIS permet une inclusion collective des élèves handicapés dans les classes du collège suivant leur tranche d'âge. Elle leur permet de poursuivre une scolarité au collège de 12 à 16 ans, tout en bénéficiant d'aménagement de la scolarité (temps à l'ULIS) et de soins à l'extérieur ou à l'intérieur de l'établissement (SESSAD). L'orientation est faite la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Les élèves doivent être inscrits à la Maison Départementale du Handicap (M.D.P.H.) au préalable.

Ce dispositif collectif d'inclusion est suivi par l'équipe ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves en situation de Handicap) de l'inspection académique sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Education Nationale : M. Bigorgne ainsi que l'équipe de direction du collège sous la responsabilité de Mme Clibert, Principale du collège.

Un projet personnalisé de scolarisation (PPS) est élaboré pour chaque élève inscrit dans la structure. L'équipe de suivi de scolarisation (ESS) organise, chaque année, un parcours scolaire adapté aux besoins spécifiques de ces élèves. Elle est constituée par les parents, la Principale, le Principal adjoint, le Directeur de la SEGPA, la conseillère Principale d'éducation, l'enseignante référente, l'enseignante coordinatrice, les thérapeutes, le médecin, le Copsy, l'infirmière, l'AVS et l'assistance sociale. En fonction de leur projet d'accueil, le professeur coordinateur de l'ULIS élabore un emploi du temps individualisé où chacun suit à la fois des cours avec des élèves du collège et des cours en groupe restreint avec l'enseignant spécialisé.

b) Fonctionnement au collège Le Noyer Marchand :

A la rentrée 2011, 10 élèves relèvent de la structure. Quatre sont nouveaux, une en 6ème, deux en 5ème (un garçon et une fille), un n'est pas inclus.

Présentation du dispositif ULIS

Le fonctionnement de l'ULIS fonctionne sur le partenariat entre les différents membres qui participent à l'éducation de l'élève. Aussi des temps de rencontre, de réunion sont essentiels. Ils peuvent être formels (Conseil de classe, ESS, Synthèse...) ou informels (en salle des professeurs, au téléphone, en équipe restreinte....). Une heure par semaine (Jeudi, de 10 à 11h) est consacrée à une synthèse hebdomadaire, cette synthèse se fait en présence de Mme Redon (Enseignante Spécialisée) et Mme Khain (AVSCO). Mme la Principale ou tout autre membre de la communauté éducative peut être convié à cette synthèse. L'enseignante spécialisée participe régulièrement aux réunions de synthèse de la SEGPA.